

MAI 2008

En direct de

L'hôtel de ville



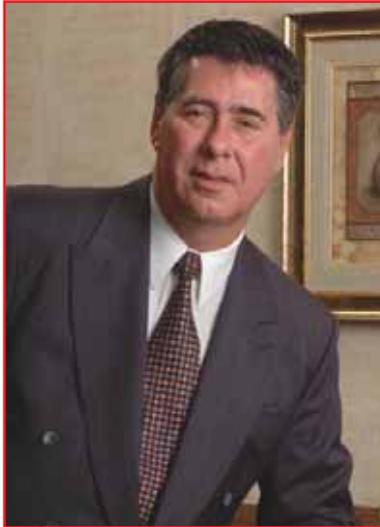
Allocution du maire

Assemblée ordinaire du 7 avril 2008

Mesdames, Messieurs, bonsoir et bienvenue à cette 4^e assemblée ordinaire de l'année, déjà notre 30^e assemblée depuis l'élection de 2005.

Week-end pour vaincre le cancer du sein

Nous allons renouveler l'octroi d'un don de 500 \$ à la levée de fonds «Week-end pour vaincre le cancer du sein». Vous vous souviendrez que l'an dernier, Mme Joanne Larose, notre employée à la Municipalité, s'était impliquée personnellement en parcourant à pied une distance de 60 kilomètres. Cette année, nous allons la soutenir dans cet effort pour venir en aide à cette association. Bravo Joanne!



Mais le travail n'est pas terminé. Le chemin des Hauteurs, la route 333, étant une route provinciale, certaines négociations seront entreprises avec le ministère des Transports du Québec concernant des arrêts, la signalisation et la vitesse.

Je tiens à souligner l'excellent travail effectué par le comité de revitalisation, parrainé par M. Roger Bujreau, aidé de Mme Louise Lalonde, M. Roland Sylvain et moi-même. Nous allons vous tenir informés de tous les prochains développements. Il est prématuré de vous donner la date exacte du début des travaux mais, si tout va bien, ce sera en 2008.

Revitalisation du noyau villageois (phase 1)

Nous en parlons depuis longtemps et cela fait partie de notre vision d'avenir. Il y a un peu plus d'un an, je vous ai présenté une esquisse d'un village revitalisé, arborant un trottoir, des luminaires, des bancs; une nouvelle image pour notre village. D'ailleurs, ce plan d'ensemble a été bonifié à plusieurs égards.

À force de discussions, le comité en est venu à la conclusion d'installer des trottoirs de chaque côté de la rue et une extension du côté de l'hôtel de ville jusqu'à l'école. Ainsi, les élèves pourront emprunter le trottoir jusqu'au village en toute sécurité. Beaucoup de travail reste à faire. J'aurais définitivement aimé faire disparaître nos poteaux électriques en bois et procéder à l'enfouissement des fils.

Mon rêve s'est écroulé lorsque j'ai constaté le coût exorbitant de 1,4 million de dollars, seulement pour enfouir ces fils. Les ménages toujours au travail, en collaboration avec le comité, j'ai soumis l'idée d'aller en arrière-lots, c'est-à-dire de placer les poteaux électriques à l'arrière des bâtiments, méthode qui s'est avérée beaucoup moins coûteuse, à 50 000 \$ environ. Malheureusement, Hydro nous confirmait l'impossibilité de cette méthode à cause des dénivellations de terrain. «C'est pas facile!»

À la suite d'une rencontre, mardi soir dernier, le 1er avril, j'ai soumis cette problématique à des dirigeants d'Hydro-Québec et je leur ai proposé de ceinturer les poteaux du village avec un matériau plus esthétique, ou à tout le moins de les peindre pour les intégrer à notre nouvel aménagement urbain.

Mme Renée Arsenault, la responsable des relations avec le milieu, m'informait qu'il existe, à ce qu'il semble, un programme d'infrastructures comportant l'installation de nouveaux poteaux beaucoup plus esthétiques, dont le coût nous sera transmis bientôt. Tout cela pour vous dire que le dossier avance et, on peut maintenant le dire, à grands pas.



Ce soir, nous allons déposer une demande de subvention au FIMR dans le cadre du programme 1/3-1/3-1/3, c'est-à-dire un tiers du coût absorbé par le gouvernement fédéral, un tiers par le provincial et un tiers par la Municipalité. Ce projet, d'une estimation totale d'environ 900 000\$, dont notre quote-part, si notre demande de subvention est acceptée, pourrait être d'environ 300 000\$, en dessous du montant d'origine que nous avions estimé.



Bonne nouvelle: une subvention

Le 9 novembre 2006, la ministre des Transports, Mme Julie Boulet, nous accordait une subvention maximale de 15 000 \$ répartie sur trois ans, pour la réfection du réseau routier municipal. À la suite de l'exécution des travaux prévus en 2007, la ministre a décidé de ne pas attendre l'année financière 2008 pour nous faire parvenir le solde de 3 450 \$ et nous permet de l'inclure dans notre année 2007. Merci, Madame la Ministre! Une lettre de remerciements lui sera envoyée.

Limitation de vitesse

Bien que je ne crois pas beaucoup, de façon générale, aux vertus de la diminution de vitesse sur le territoire de Saint-Hippolyte, je peux comprendre qu'il y a nécessité d'agir dans certains secteurs. C'est le cas de la plage municipale. Considérant le trafic engendré par la descente de bateaux, et la courbe à 90° à cet endroit, il est opportun, d'une part, de diminuer la vitesse dans ce secteur à 30 km/heure et, d'autre part, d'implanter deux arrêts de circulation. Il y va de la sécurité des utilisateurs et des automobilistes. Un avis de motion sera déposé à cet effet.

Développement durable: construction de rues

J'ai toujours préconisé que le développement durable, ce n'est pas seulement en environnement. C'est également dans la gestion administrative, dans la construction des infrastructures. Le comité des travaux publics a statué que le moment est venu de structurer plus adéquatement la construction de nouvelles rues.

Lors de la dernière assemblée, j'ai parlé de plusieurs demandes de citoyens concernant la municipalisation de rues malheureusement non conformes aux normes existantes. Et c'est malheureux parce que bien que nous voudrions aider ces gens, le règlement nous empêche de municipaliser ces rues puisqu'elles ne sont pas conformes. Ainsi, le dépôt de ce règlement assurera la construction conforme à nos normes du début à la fin et lorsque les citoyens demanderont la municipalisation de rues, elles seront conformes, ce qui leur évitera d'avoir à réinvestir d'autres sommes pour s'assurer d'un service auquel normalement ils auraient droit automatiquement. Cela aussi faisait partie de ma vision d'avenir. Voilà, c'est fait!

Achat de conteneurs

Tel qu'indiqué à l'ordre du jour, et à défaut d'espaces, nous allons temporairement acheter des conteneurs pour entreposer notre surplus d'équipements de travaux publics. Des décisions devront être prises éventuellement afin de trouver une solution permanente à cette situation. Ces conteneurs pourraient, dans le futur, trouver une autre vocation.

Mot du maire (suite)

Projet intégré, règlement 863-01-06

Le projet de règlement soumis lors de l'assemblée de février dernier concernant les projets intégrés (lotissement avec services partagés - ex. : aires de jeux, jardins communautaires, écuries et autres), dont tous les promoteurs touchés ont été avisés, sera adopté ce soir.

Cela va également dans la perspective du développement durable et cette nouvelle version s'aligne avec des normes (construction de rues, les marges, la qualité des bâtiments, etc.) extrêmement bien structurées pour le bénéfice de citoyens qui profiteront de cette possibilité, mais également à tous les citoyens de Saint-Hippolyte.

Récupération dans les aires publiques

Vous vous rappellerez notre intention de sensibiliser les employés et les citoyens à récupérer davantage, d'abord ici à l'hôtel de ville, dans les bâtiments municipaux et les infrastructures de parcs. Un nouveau programme gouvernemental de subventions, qui s'appelle « Table de récupération hors foyer », est maintenant disponible. Nous avons déposé notre demande la semaine dernière et, si elle est acceptée, cela nous permettra d'installer des bacs à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, à la Maison de la culture, au garage municipal et dans nos parcs municipaux. Nous sommes sur la bonne voie !

Les goélands

L'an dernier, j'avais confié à Mme Louise Lalonde, notre conseillère, la tâche de siéger au comité de vigilance de Waste Management, tâche qui m'interpellait particulièrement concernant les goélands et leur envahissement sur nos lacs. Je crois encore à l'efficacité de ce travail. Mme Lalonde siège également à la Table de concertation et de coordination sur la problématique des goélands. Les goélands étant une espèce migratrice protégée, cette table a pour but d'obtenir les données nécessaires afin de mieux comprendre leur comportement et de fournir les outils nécessaires pour mieux gérer cette prolifération.

Louise m'informait que les nouveaux arrivants de la saison 2008, je parle des goélands sur le site d'enfouissement de Sainte-Sophie, étaient au nombre de 4000 oiseaux. Depuis la reprise de la méthode d'effarouchement et, surtout, d'abattage d'une certaine quantité d'oiseaux, leur nombre a diminué à 800, ce qui semble être une bonne nouvelle.

À titre de membre du comité régional, nous allons adopter, ce soir, une résolution pour confirmer notre adhésion à cette étude et voter une contribution monétaire qui représente notre quote-part dans cette lutte aux goélands. Je laisse le soin à Mme Lalonde de vous présenter les détails de cette contribution lors de l'adoption de cette résolution.

Notre descente de bateaux

Bien que les documents d'un nouveau règlement concernant la descente de bateaux et l'utilisation de la plage municipale ne soient pas terminés, et pour ne pas retarder l'adoption du futur règlement, nous allons déposer ce soir un avis de motion nécessaire pour aviser les citoyens d'une nouvelle grille de tarification.

Il ne s'agit pas, ce soir, d'ouvrir une discussion sur ce sujet. Nous devons simplement suivre la procédure afin d'être prêts pour la prochaine saison et c'est bientôt puisque normalement, les premiers bateaux arrivent au début du mois de mai. Ce nouveau règlement doit être adopté le plus rapidement possible, soit à l'assemblée du 5 mai prochain. Un point important, cette année, est l'embauche à venir d'une personne compétente pour effectuer le travail de surveillance.

Règlement sur les animaux domestiques : chiens dangereux

Le mois dernier, je vous parlais d'un nouveau règlement plus rigoureux, comportant 26 articles. Voilà, c'est fait ! Nous allons l'adopter ce soir. Je porte à votre attention plus particulièrement les articles 11, 12 et 13 de ce règlement qui stipulent :

ARTICLE 11. CHIEN DANGEREUX

Est réputé chien dangereux tout chien qui :

11.1 Sans malice ni provocation, tente de mordre ou d'attaquer, a mordu ou a attaqué une personne ou un autre animal, lui causant une blessure ayant nécessité une intervention médicale, telle qu'une plaie profonde ou multiple, une fracture, une lésion interne ou autre.

11.2 Sans malice ni provocation, se trouvant à l'extérieur du terrain où est situé le bâtiment occupé par son gardien ou à l'extérieur du véhicule de son gardien, manifeste de l'agressivité à l'endroit d'une personne en grondant, en montrant les crocs ou en agissant de toute autre manière qui indique que l'animal pourrait mordre ou attaquer une autre personne et qu'il n'est pas en contrôle par son gardien.

11.3 Un chien déclaré dangereux par l'officier surveillant suite à une analyse du caractère et de l'état général de l'animal.

ARTICLE 12.

L'officier surveillant est autorisé à abattre ou faire euthanasier immédiatement un chien errant dangereux ou tout animal dont la capture comporte un danger.

ARTICLE 13.

L'officier surveillant peut signifier un avis au propriétaire ou gardien d'un chien dangereux enjoignant celui-ci de faire abattre son chien dans un délai de 48 heures. Dans le cas où le propriétaire ou le gardien d'un chien dangereux ne se conformerait pas à l'avis donné par l'autorité compétente, la Municipalité peut prendre les procédures requises pour faire abattre le chien dangereux.

Un juge de la cour municipale, sur requête de la Municipalité, peut ordonner au propriétaire ou au gardien du chien de faire abattre le chien et, qu'à défaut de ce faire dans le délai qu'il fixe, l'officier surveillant pourra saisir le chien dangereux et le conduire à la fourrière pour être abattu sur le champ.

Un juge de la cour municipale peut émettre une ordonnance pour les fins du présent règlement.

Voilà qui devrait être un règlement avec plus de « mordant ». J'invite les personnes intéressées par ce règlement à en prendre connaissance sur notre site Internet, à l'adresse www.saint-hippolyte.ca, à compter du mois prochain.

Maxime Coupal

En terminant, j'aimerais féliciter notre jeune Hippolytois Maxime Coupal pour sa performance en escrime, lui qui a remporté une médaille d'or. Une résolution sera adoptée pour lui rendre hommage. Bravo Maxime !

Nous allons maintenant procéder à l'ouverture de l'assemblée ordinaire. Merci d'être présents. Bonne soirée et bonne assemblée !

Le maire,
Gilles Rousseau

MAI 2008

Loisirs et culture



L A C O M M U N A L E • W W W . S A I N T - H I P P O L Y T E . C A

Activités Tortilles - 30 juin au 15 août

Laissez-vous surprendre par la nouvelle programmation d'activités Tortilles destinée aux 4 à 17 ans! La Municipalité de Saint-Hippolyte vous offre la possibilité de choisir à la carte la ou les journées qui vous conviennent pour un maximum de quatre jours/semaine.

Horaire des activités
8h30 à 16h

Inscriptions

Le **lundi 26 mai à 19h** au Centre éducatif et communautaire des Hauteurs (CECH), 30, rue Bourget. Après cette date, au Service des loisirs et de la culture : (450) 563-2505, poste 238.

Les inscriptions doivent être effectuées 5 jours ouvrables avant l'activité choisie.

**Le nombre de places est limité.*

Paiement

Comptant, Interac ou chèque à l'ordre de la Municipalité de Saint-Hippolyte

Politique familiale

(Aux citoyens de Saint-Hippolyte seulement)

1 ^{er} enfant	Tarif régulier
2 ^e enfant	5 \$ de rabais / activité (jusqu'à un max. de 60 \$)
3 ^e enfant	10 \$ de rabais / activité (jusqu'à un max. de 120 \$)

Horaire du service de garde

7h30 à 8h30 et 16h à 17h45

Coût : 5 \$/jour

20 \$/été complet (un t-shirt gratuit)

Tortilles

Lundi plein air (*5-15 ans) 10 \$/jour
Ce programme permet aux jeunes de bouger par le biais d'activités spéciales. Au grand air, ils devront relever des défis!

Mardi art et culture (5-12 ans) 10 \$/jour
Bienvenue aux artistes en devenir. Venez découvrir les multiples facettes des arts et de la culture.

Sorties/activités spéciales du mercredi (*5-17 ans) 15 \$ et plus
Les incontournables sont de retour pour satisfaire l'intrépide en vous. Baigneurs, grimpeurs et aventuriers à vos marques!

Activités sur mesure du vendredi (13-17 ans) 15 \$/jour
À chaque semaine, des aventures palpitantes conçues sur mesure pour encourager le dépassement de soi. Relève le défi et joins-toi à nous!

Activités sur mesure du vendredi (4-6 ans) 15 \$/jour
Pour les tout-petits, jeux, bricolage, lecture de contes et activités spéciales sont au rendez-vous. Contexte idéal pour faire de nouvelles rencontres!

** L'âge requis peut varier selon l'activité.*

Sorties/activités spéciales

2 juillet	Glissades d'eau (Piedmont) *	15 \$
9 juillet	Parc aquatique (Saint-Sauveur) *	20 \$
16 juillet	Super Aqua Club (Pointe Calumet) *	20 \$
22 juillet	Équitation 1101 (La Présentation)	20 \$
30 juillet	Récréathèque (Laval)	15 \$
6 août	La Ronde (Montréal) *	-54": 20 \$ +54": 30 \$
14 août	Kermesse (Camp Bruchési)	15 \$

Remise au lendemain en cas de pluie *

**Pour plus de détails... | Surveillez votre Info-Loisirs et culture Été 2008!
Visitez notre site : www.saint-hippolyte.ca**

Camp de jour Saint-Hippolyte (5 jours)

Camp Bruchési : 7 forfaits d'une semaine! (5-12 ans)

Date	Sorties/activités spéciales
#1 30 juin au 4 juillet	Glissades d'eau (Piedmont)
#2 7 juillet au 11 juillet	Parc aquatique (Saint-Sauveur)
#3 14 juillet au 18 juillet	Super Aqua Club (Pointe Calumet)
#4 21 juillet au 25 juillet	Équitation 1101 (La Présentation)
#5 28 juillet au 1er août	Récréathèque (Laval)
#6 4 août au 8 août	La Ronde (Montréal)
#7 11 août au 15 août	Kermesse (Saint-Hippolyte)

Le coucher du jeudi

Apporte ton sac de couchage et on se charge du reste : légendes autour d'un feu de camp, une nuitée dans un dortoir et trois repas à la cafétéria! Un supplément de 25 \$ plus taxes s'ajoute aux frais initiaux de 85 \$/sem.

Repas en cafétéria

Repas complet équilibré

Coût : 7,50 \$ taxes incluses /jour ou 35 \$ taxes incluses /sem.

**Coût résident de Saint-Hippolyte : 85 \$/sem. incluant sorties
Coût non résident : 140 \$/sem. incluant sorties*

Horaire du service de garde **Horaire des activités**
7h30 à 9h et 16h à 17h45 9h à 16h

**Info: 450 563-3056
www.campbruchesi.ca**

MAI 2008



RAPPELS

Invitation au Forum sur la santé des lacs

Le dimanche 1^{er} juin 2008 à 13 h 30, au gymnase de l'école des Hauteurs, se tiendra le Forum sur la santé des lacs de Saint-Hippolyte. Au programme, on y dressera le bilan de l'état de santé de nos lacs, présenté par le Dr Richard Carignan, de la Station de biologie des Laurentides et une conférence sur les bonnes pratiques et techniques de revégétalisation des rives.

Formation gratuite sur le compostage domestique

N'oubliez pas la formation gratuite sur le compostage domestique qui aura lieu le jeudi 8 mai à 19 h, au gymnase de l'école des Hauteurs, située au 30, rue Bourget. Vérifiez s'il reste des places disponibles ou des composteurs auprès de la Municipalité en composant le 450 563-2505.

Inspection des installations sanitaires

Au cours de l'été 2008, la Municipalité de Saint-Hippolyte poursuivra l'inspection des installations sanitaires dans le cadre du plan d'action municipal pour la protection des lacs. Soyez accueillants envers les équipes qui sillonneront le territoire municipal : leur seul objectif, c'est de protéger l'environnement !

Appel à tous

Le Comité consultatif en environnement de Saint-Hippolyte est à la recherche de nouveaux membres. Si l'environnement vous préoccupe et que vous désirez vous impliquer bénévolement au sein de votre municipalité, veuillez faire parvenir une lettre expliquant vos motivations à l'attention du Comité consultatif en environnement, par la poste au 2253, chemin des Hauteurs, Saint-Hippolyte (Québec) J8A 1A1, par télécopieur au (450) 563-2567 ou par courriel à gsmard@questzones.com.

Le Comité d'embellissement est également à la recherche de nouveaux membres. Si l'horticulture vous intéresse, faites part de votre candidature à la Municipalité.

Branches

Le service de ramassage de branches est offert aux citoyens le 1^{er} mardi du mois à compter du mois de juin jusqu'en novembre. Les citoyens doivent communiquer avec le Service des travaux publics (450 563-2505, poste 242) au plus tard le vendredi précédant la date de la cueillette afin de s'inscrire sur la liste.

Chiens

Tout gardien ou propriétaire de chien doit se procurer une licence annuelle au coût de 20\$, avant le 1^{er} mai de chaque année. Cette licence peut être obtenue à l'hôtel de ville ou par le patrouilleur de la SPCM. Les chiens ne doivent jamais circuler librement. Pour signaler un problème relativement à un chien, vous pouvez communiquer en tout temps avec les agents de la SPCM en composant le 450 227-2768. Un préposé prendra vos coordonnées et un patrouilleur communiquera avec vous aussitôt.

Feux à ciel ouvert

Dès la fonte des neiges, les résidents s'adonnent à des activités bien printanières : le nettoyage du terrain et le brûlage des branches et des feuilles. Saviez-vous qu'au printemps, tant que la verdure n'est pas installée, seulement quelques heures d'ensoleillement suffisent pour assécher l'herbe et rendre ainsi le danger d'incendie très élevé.

Avant d'allumer un feu à ciel ouvert, n'oubliez surtout pas d'obtenir un permis de brûlage auprès de la Municipalité.

Visites de prévention

Le service de Sécurité incendie procédera sous peu à des visites de prévention pour vous donner des conseils pratiques afin de limiter les risques d'incendies à votre domicile. Les visites débiteront par les secteurs situés à l'extérieur d'un rayon de 8 kilomètres de la caserne, ceux-ci étant plus vulnérables, compte tenu de leur éloignement.

- JOURNÉE PORTES OUVERTES -

Votre Service de la sécurité incendie vous attend pour une visite de son poste de pompiers

2056, chemin des Hauteurs
Le samedi 17 mai 2008
de 10 h à 16 h

Bibliothèque

Fête des Mères et du printemps !

Le mois de mai nous apporte la fête des Mères, mais aussi le vrai printemps. On pourra enfin préparer nos plates-bandes, planter nos fleurs et travailler dans le potager. Venez faire un tour à votre bibliothèque municipale, vous y trouverez un grand choix de livres concernant ces sujets.

Pour faire plaisir à votre mère, un abonnement à la bibliothèque ou des locations de nouveautés, voilà de beaux cadeaux à petits prix ! Faites lui plaisir en lui offrant du temps pour elle...

Vous obtiendrez plus de renseignements à la bibliothèque, en composant le 450 224-4137.

Dons de livres

À noter que nous accepterons les dons de livres usagés seulement à compter du 15 juin en vue de la vente de livres, qui aura lieu le 5 juillet prochain. Merci de votre collaboration !

Nouveautés du mois

La Municipalité se modernise ! Parce que la diffusion des nouveautés nous causait certains problèmes d'espace, ce qui ne nous permettait pas d'annoncer toutes les nouvelles acquisitions de la bibliothèque, nous avons décidé de publier notre liste en ligne, sur le site Web de la Municipalité. Pour accéder à la liste des nouveautés, vous avez deux possibilités :

www.saint-hippolyte.ca
www.reseaubibliolaurentides.qc.ca